

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA CHS DU 28/05/08

Mr Freund présente la note de service Provisoir N° 17 relative aux travaux engagés en vue de la fusion des deux sites et du transfert de l'EMOP sur le site Chappe. Mr Freund rappelle le calendrier des travaux et précise dans cette note les lieux provisoirement affectés en tant que vestiaires aux agents hommes et femmes. Mr Klein précise qu'il y a une petite erreur dans cette note et que c'est le vestiaire femme qui est transféré au RDC du CFA et le vestiaire homme lui est dans le bâtiment L2

Mme Hueber présente les comptes-rendus des exercices d'alarme et d'évacuation des locaux du lundi 03/12/07 et du mardi 27/05/08 et rappelle que l'évacuation et le rassemblement des personnels et des élèves s'est déroulé sans problème particulier. Il reste certains points à améliorer comme le niveau sonore de l'alarme dans les certaines salles (T8, T10, Atelier menuiserie) et que l'alarme du bâtiment externat est indépendante de celle du bâtiment du réfectoire et des salles ATMFC mais que comme les deux bâtiments sont séparés la commission de sécurité n'y voit pas de problème majeur. Il y avait aussi, pour l'alarme du mardi 27 le problème pour déclencher manuellement l'alarme après la temporisation de 3 minutes mises en place pour repérer les alarmes intempestives. Mme Eschbach rappelle qu'il y a un problème d'accès pour les pompiers en cas de sinistre car le parking est souvent saturé et les accès ne sont pas toujours libérés. Mr Feisthauer demande que l'on ouvre plus systématiquement la possibilité de se garer sur le terrain de sport, le long du mur, étant donné l'importance du nombre de collègues qui se garent sur le site, chiffre qui va d'ailleurs encore augmenter lorsque la fusion sera effective. Mme Hueber rappelle que le parking est une tolérance et elle précise qu'il peut y avoir des problèmes de sécurité pour les élèves du fait d'une utilisation conjointe de ce terrain comme terrain de sport et comme parking et propose de consulter les professeurs d'EPS à ce sujet. Mr l'inspecteur du travail, qui a rejoint la réunion en cours, rappelle qu'en cas d'incendie les premières minutes sont déterminantes car elles permettent de circonscrire rapidement le sinistre et il demande si le personnel est formé à l'utilisation des extincteurs. Mme Hueber précise que le recyclage des agents a eu lieu il y a 3 semaines mais Mme Eschbach répond que ce n'est pas le cas pour les professeurs. Mr l'inspecteur du travail pense qu'il serait utile de profiter du renouvellement des extincteurs au moment de leur vérification pour organiser une formation des enseignants au maniement des extincteurs. Mme Eschbach propose que l'on fasse appel à Mr Stahl qui a déjà organisé ce type de formation. Mr Klein propose de distribuer directement à la rentrée de septembre un rappel des différentes consignes afin que tout le monde soit informé avant le premier exercice d'évacuation de l'année scolaire.

Mr l'inspecteur du travail intervient à propos du système d'aspiration de la poussière dans l'atelier menuiserie et il précise qu'il faut une vérification tous les 6 mois ou tous les ans de cette installation en fonction des données du constructeur, sinon son efficacité n'est plus assurée. Mr Kelhetter répond qu'il n'est pas certain que toutes les données nécessaires figurent dans le dossier constructeur mais qu'il va s'en assurer.

Mr Pfeiffer et Mr Pettoelo, membres de l'association EGEE chargée par le CA d'effectuer un travail de diagnostic des risques et d'élaboration du document unique de sécurité présentent leur association, le cadre législatif du document unique ainsi que la méthode de travail pour

parvenir à un classement et une hiérarchie des risques. Il s'agit de calculer l'Indice de Priorité de Risque : IPR en multipliant le taux de Probabilité de l'accident par le Taux d'exposition du personnel à ce risque et de multiplier le tout la Gravité du dommage. Avec cette hiérarchie des risques, le document unique permet de mettre en place des priorités pour les actions correctives mais en rappelant aussi que le document unique est évolutif et qu'il doit être réactualisé tous les ans, aussi bien en fonction des risques déjà traités que des nouveaux risques détectés.

L'inspecteur du Travail intervient pour rappeler que comme le lycée est engagé dans d'importants travaux de restructuration des locaux il s'agit d'établir des plans prévention et sécurité PPS avec les entreprises extérieures pour les chantiers de plus de 400 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mr Freund à 11h50